Accès aux ressources numériques à distance

Cette fiche décrit les services numériques liés à l'environnement de travail et accessibles à distance depuis un équipement professionnel ou personnel.

Par précaution ...

Vous êtes vivement invités à tester ces services dès maintenant et signaler le cas échéant à votre support de proximité, les difficultés que vous pourriez rencontrer.

Usage du VPN: en raison de l'afflux prévisible d'accès distants, des risques de saturation de nos capacités réseau sont possibles. Aussi, pour les agents n'exerçant pas les missions essentielles au titre des plans de continuité d'activité, il est demandé d'avoir un usage raisonné du service VPN:

- synchronisez 2 fois par jour vos messages, téléchargez vos documents utiles et déconnectez-vous dès que vous n'avez pas besoin d'accéder à vos ressources ;
- privilégiez l'usage de la suite collaborative de messagerie Mél depuis un simple navigateur.

Si vous souhaitez travailler à distance avec des collègues, pensez à placer les documents communs sur un espace partagé (espace disque partagé ou stockage Mél).



Accédez à vos ressources en dehors de votre lieu habituel de travail dans le contexte du coronavirus

Vous n'avez pas d'ordinateur portable professionnel : il vous est possible d'accéder à une partie de vos ressources professionnelles

Retrouvez les principales fonctions de la suite collaborative de messagerie Mél depuis un simple navigateur

L'accès au webmail est désormais accessible à l'ensemble des agents, sans procédure de validation préalable.

Retrouvez vos courriels, contacts et agendas, ainsi que les sondages de dates, en vous connectant à l'adresse suivante :

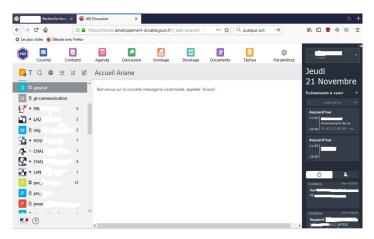
https://mel.din.developpement-durable.gouv.fr

Une présentation des services est disponible en ligne au travers du bouton "Aide")

Pour plus d'informations sur Mél, rendez-vous sur le site <u>Votre environnement bureautique</u>



Restez connecté avec vos collègues ou votre équipe



Saviez-vous que Mél dispose d'une fonction de discussion instantanée, qui permet d'échanger au sein d'un collectif de travail ?

Ouvrez l'onglet "Discussions", créez un canal, et ajoutez-y les membres de votre équipe pour engager une conversation.

Retrouvez davantage d'information en cliquant ici.

Mél dispose d'un espace de stockage de documents

Vous l'avez peut-être remarqué, une nouvelle icône "Stockage" a fait son apparition sur le portail Mél lorsque vous y accédez depuis le réseau interne ou depuis le VPN .

Rendez-vous sur https://mel.din.developpement-durable.gouv.fr pour la découvrir!



Stockez vos documents dans Mél

Naviguez dans l'arborescence, créez des dossiers, puis déposez-y des documents par la fonction "Envoyer un fichier" ou en les faisant glisser depuis votre poste de travail. Vos documents se trouvent instantanément stockés dans Mél.

Bon à savoir :

Vous avez reçu une pièce jointe par courriel ? Vous pouvez l'enregistrer directement dans votre espace de stockage via la fonction "Enregistrer dans le stockage"



Partagez vos documents avec vos interlocuteurs



Partagez facilement un document ou un dossier entier avec vos interlocuteurs en cliquant sur l'icône de partage présente en face de chaque nom de fichier.

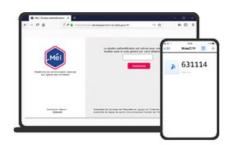
Si votre contact appartient au pôle ministériel, saisissez les premières lettres de son nom. S'il est extérieur, générez un lien valable 30 jours, que vous pourrez lui envoyer par courriel.

Bon à savoir : les documents et dossiers que vos interlocuteurs décident de partager avec vous se trouvent dans le dossier "Partagés avec vous".

Accédez à vos documents depuis Internet en activant la double-authentification

Vous souhaitez accéder à vos documents depuis Internet ? Il suffit pour cela de renforcer la sécurité de votre compte Mél en activant la doubleauthentification. Rendez-vous dans <u>Mon compte</u>.

Lorsque vous accéderez au portail Mél depuis Internet, vous aurez alors à saisir, en plus de votre mot de passe, un code à usage unique généré par votre smartphone.



Une réunion s'impose ? Rendez-vous sur la webconférence de l'État

Participez à une webconférence en vous connectant à l'adresse https://webconf.numerique.gouv.fr et en renseignant le nom de conférence communiqué par l'organisateur.

Pour créer en tant qu'organisateur un salon de webconférence, vous devez vous connecter depuis votre bureau ou éventuellement depuis un accès nomade (VPN).

Retrouvez davantage d'informations en cliquant ici.



Un besoin d'échange avec des collaborateurs et partenaires ? Pensez à Tchap



Cette messagerie instantanée de l'État est accessible à l'ensemble des agents des ministères et vous permet d'échanger de manière sécurisée

Téléchargez Tchap sur <u>Google Play</u> ou <u>App Store</u>, ou rendez-vous sur le site <u>https://www.tchap.gouv.fr</u>

Retrouvez davantage d'informations par ce lien https://www.tchap.gouv.fr/tchap-prise-en-main.pdf

Si vous disposez d'un ordinateur portable professionnel

Connexion par le canal VPN

Pour les utilisateurs dotés d'un portable et de droits VPN, l'accès aux données bureautiques est facilité et est, ou sera, possible par une simple authentification "login+mot de passe".

En effet, cette modalité d'accès, déjà mise en place pour les agents d'administration centrale, sera étendue aux services déconcentrés (DREAL, DIR, DIRM, etc) dès que les équipes supports auront appliqué les nouvelles règles.

Cette disposition est mise en place à titre dérogatoire et temporaire.

Les agents en possession de carte sont invités à conserver ce mode d'authentification car lui seul permet en particulier l'accès aux applications « cerberisées » (cas des applications transversales Alfresco, SALSA, ... et des applications "métiers" du ministère). Les applications non "cerbérisées" sont très minoritaires.

Retrouvez les informations utiles aux accès VPN par ici

Cas particulier des accès à CHORUS :

En l'état actuel, les accès à Chorus Cœur et Chorus Formulaire sont possibles pour les agents des services du ministère (à l'exception de la DGAC, de l'ASN, de la CRE et du CNE2) placés en position de télétravail, dans le respect des exigences techniques : authentification forte par carte à puce, poste de travail fourni par l'administration et accès au VPN ministériel.

L'ouverture des accès à Chorus et Chorus Formulaire nécessite la signature par l'agent d'une fiche d'engagement (disponible sur http://chorus.projet.i2/teletravail-a610.html) qui doit être transmise avec la décision de télétravail par le RSSI du service à celui de la DAF (mel : rssi.daf.sg@developpement-durable.gouv.fr), seul habilité à valider les demandes et à demander au SNUM d'ouvrir les accès.

Dans le cadre du plan de continuité d'activité, les décisions de télétravail peuvent être provisoires.

Une réunion s'impose ? Rendez-vous sur la webconférence de l'État

Participez à une webconférence en vous connectant à l'adresse https://webconf.numerique.gouv.fr et en renseignant le nom de conférence communiqué par l'organisateur.

Pour créer en tant qu'organisateur un salon de webconférence, vous devez vous connecter depuis votre bureau ou éventuellement depuis un accès nomade (VPN).

Retrouvez davantage d'informations en cliquant ici.



Actuellement, il y a 7 conférences et 12 participants.

Générer un nom aléatoire

Saisissez un nom de conférence...

Un besoin d'échange avec des collaborateurs et partenaires ? Pensez à Tchap



Cette messagerie instantanée de l'État est accessible à l'ensemble des agents des ministères et vous permet d'échanger de manière sécurisée

Téléchargez Tchap sur <u>Google Play</u> ou <u>App Store</u>, ou rendez-vous sur le site <u>https://www.tchap.gouv.fr</u>

Retrouvez davantage d'informations par ce lien https://www.tchap.gouv.fr/tchap-prise-en-main.pdf